



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



Organisation  
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org) - [www.codexalimentarius.org](http://www.codexalimentarius.org)

Point 1 de l'ordre du jour

CX/SCH 17/3/1

Août 2016

**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES  
COMITÉ DU CODEX SUR LES ÉPICES ET LES HERBES CULINAIRES**

Troisième session

*Chennai, Inde, 6- 10 février 2017*

*La session se tiendra au The Gateway Hotel IT Expressway, Chennai, Inde,  
du Lundi 6 février à 9h30 au vendredi 10 février 2017*

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

Point de l'ordre du jour	Objet	Réf. document
1	Adoption de l'ordre du jour	CX/SCH 17/3/1
2	Questions soumises par la Commission du Codex Alimentarius et ses organes subsidiaires	CX/SCH 17/3/2
3	Activités d'autres organisations internationales portant sur le travail du CCSCH	CX/SCH 17/3/3
4	Avant-projet de Norme pour le cumin	REP16/SCH, APP.III
	- Observations à l'étape 6 (Réponses à la CL 2016/23-CSH)	CX/SCH 17/3/4
5	Avant-projet de Norme pour le thym	REP16/SCH, APP IV
	- Observations à l'étape 6 (Réponses à la CL 2016/24-CSH)	CX/SCH 17/3/5
6	Avant-projet de Norme pour le poivre noir, blanc et vert	CX/SCH 17/3/6
	- Observations à l'étape 3	CX/SCH 17/3/6 Add.1
7	Avant-projet de Norme pour l'origan	CX/SCH 17/3/7
	- Observations à l'étape 3	CX/SCH 17/3/7 Add.1
8	Plans d'échantillonnage de normes pour le cumin et le thym	CX/SCH 17/3/8
9	Document de travail sur le regroupement des épices et des herbes culinaires	CX/ SCH 17/3/9
10a	Document de travail sur le glossaire des termes des épices et herbes culinaires	CX/ SCH 17/3/10
10b	Document de travail sur la signification de traitement ultérieur dans le contexte des épices et herbes culinaires)	CX/ SCH 17/3/11
11	Propositions de nouvelles activités (réponses à la CL 2015/27-SCH)	CX/ SCH 17/3/12
12	Autres questions	
13	Date et lieu de la prochaine session	
14	Adoption du rapport	

Les documents de travail seront disponibles sur le site Web du Codex : <http://www.codexalimentarius.org/>  
Les délégués sont priés d'apporter tous les documents qui leur ont été distribués.